

Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux

RNCP503 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	CAP — Certificat d'aptitude professionnelle
Code(s) NSF	343
Formacode(s)	12541, 12592
Code(s) ROME	K2303, K2301, K2305, K2304
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce CAP intervient dans le traitement des déchets industriels liquides : hydrocarbures, produits explosifs, mélanges dangereux, produits toxiques, etc. Cette mission d'assainissement comprend : l'identification des produits et des ouvrages de récupération, la vérification des réseaux, le curage, le pompage, le nettoyage des cuves, le transport des déchets. Le titulaire de ce diplôme connaît les véhicules d'assainissement, les pompes, le matériel d'inspection et de curage. Il a appris à reconnaître les risques que ces déchets entraînent. Il sait appliquer les consignes de sécurité dans son travail ainsi que pour la protection du public et de l'environnement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de ce CAP intervient dans le traitement des déchets industriels liquides : hydrocarbures, produits explosifs, mélanges dangereux, produits toxiques, etc. Cette mission d'assainissement comprend : l'identification des produits et des ouvrages de récupération, la vérification des réseaux, le curage, le pompage, le nettoyage des cuves, le transport des déchets. Le titulaire de ce diplôme connaît les véhicules d'assainissement, les pompes, le matériel d'inspection et de curage. Il a appris à reconnaître les risques que ces déchets entraînent. Il sait appliquer les consignes de sécurité dans son travail ainsi que pour la protection du public et de l'environnement.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises d'assainissement spécialisées; entreprises industrielles, collectivités territoriales

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

appellations les plus courantes : agent d'assainissement, agent de salubrité

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Intensité d'embauche, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 748 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X78 — Techniciens et agents de maîtrise en distribution et assainissement d'eau et gestion des déchets · tension 5/5 (Très élevée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 738
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	27 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X78 — Techniciens et agents de maîtrise en distribution et assainissement d'eau et gestion des déchets T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ;

- de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	12 749 €
Selon la branche	7 811 € – 17 912 €
Prise en charge	Branches concernées
12 749 €	Valeur par défaut · 209 branches
17 912 €	CPNE Services de l'eau
17 375 €	CPNE de la branche assainissement et maintenance industrielle
8 061 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2024
-------------------------------------	------------

Date de dernière délivrance possible	31/12/2025
--------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/503/>